



Prix des céréales à la production Campagne de collecte 2021

L'Office des céréales annonce que les prix de base à la production et à l'achat auprès des collecteurs provenant de la campagne de collecte 2021, les taxes de statistique et de solidarité ainsi que les prix de fermage sont fixés comme suit :

Unité : Dinar/quintal

	Blé dur	Blé tendre	Orge	Triticale
Prix de Base à la Production	65,000	50,000	41,000	41,000
Taxe de statistique	0,650	0,650	0,650	0,650
Taxe de solidarité	0,650	0,650	0,650	0,650
Prix de fermage	63,700	48,700	39,700	39,700

Les bonifications et les réfections relatives aux prix de base sont calculées conformément au décret n°621 du 13 juin 2012 relatif à la détermination du barème d'agréege du **blé dur et du blé tendre** à la vente et à l'achat destinés à la consommation humaine et conformément aux articles « A » et « B » relatifs aux critères techniques et barèmes de bonifications et réfections appliquées à **l'orge et le triticale** du décret gouvernemental en cours.

Les quantités de céréales livrées aux organismes de collecte bénéficient d'une prime exceptionnelle de prompt livraison fixée selon les espèces de céréales comme suit :

- Blé dur : **22,000 D/q** jusqu'au 31 août 2021.
- Blé tendre : **17,000 D/q** jusqu'au 31 août 2021.
- Orge et triticale : **15,000 D/q** jusqu'au **10 juillet 2021**.